

[Extrait du ]Procès verbal de l'assemblée générale ordinaire du mardi 19 juin 2007.

L'assemblée générale ordinaire de l'association G6 s'est réunie le mardi 19 juin 2007 dans les locaux de l'INRIA Rhône-Alpes à Montbonnot.

Ordre du jour:

- Désignation du bureau de l'AG
- Rapports statutaires: rapport moral et rapport financier
- Rapport des vérificateurs aux comptes
- Discussion et approbation des rapports
- Election du nouveau CA
- Election de 2 nouveaux vérificateurs aux comptes
- Montant des cotisations
- Points divers

Liste des 9 présents (tous votants)

Jacques Allo  
Philippe Bereski  
Yves Legrandgérard  
Jean-Luc Richier  
Luc Saccavini  
Mohsen Souissi  
Bruno Stévant  
Laurent Toutain (en visio conférence)  
Bernard Tuy

Procurations données par e-mails:

Thierry Ernst donne procuration à Laurent Toutain,  
Thanh-Luu Ha donne procuration à Bernard Tuy.

Nombre de présents ou représentés: 11

Président de séance: Bernard Tuy.

Secrétaires de séance: Philippe Bereski.

Assesseurs lors des votes: Jean-Luc Richier, Bruno Stévant

- Rapport moral du président

Le président présente le rapport moral de l'association.

- Rapport financier du trésorier

Le trésorier fait état des difficultés rencontrées avec l'agence bancaire de l'association et de son incapacité à produire les comptes de l'association faute de document de la part de ladite agence. La présentation des comptes et leur vérification sont reportées à après réception des documents promis par l'agence bancaire. Le CA décide d'alerter la direction de l'agence si les documents ne sont pas fournis à la date annoncée par le gestionnaire du compte de l'association.

L'AG donne mandat au trésorier et au futur président pour choisir un autre établissement bancaire, plus performant dans la gestion des comptes associatifs.

- Approbation des rapports statutaires

Les rapports sont soumis au vote de l'assemblée. Il n'est pas demandé de vote à bulletin secret. Les votes ont lieu à main levée.

Le rapport moral est approuvé par 10 voix pour, 1 abstention et 0 voix contre.

Le rapport financier n'est pas mis au vote. Quitus n'est pas donné au trésorier.

- Election du nouveau CA.

Les 3 membres sortants sont :

Philippe Bereski,  
Than-Lu Haa,  
Bernard Tuy.

Sont candidats:

Philippe Bereski,  
Than-Lu Haa,

Bernard Tuy.

Le vote a lieu à bulletins secrets. Pour ce vote à bulletin secret, Laurent donne sa procuration et celle de Thierry Ernst, à Mohsen. Bruno Stévant donne aussi la sienne à Mohsen, en raison de son départ avant le vote.

Le dépouillement fait ressortir un bulletin blanc.

Sont élus :

Philippe Bereski : 10 voix  
Than-Lu Haa : 10 voix  
Bernard Tuy : 10 voix

La nouvelle composition du CA de l'association est :

J. Allo, Ph. Bereski, B. di Genarro, Th. Ernst, T-L Ha,  
Y. Legrandgérard, L. Saccavini, L. Toutain, B. Tuy

Le bureau de l'association n'est pas élu en séance. L'élection est reportée à la réunion du prochain CA prévue pour le 4 juillet de 14 à 16h.

- Election de 2 vérificateurs aux comptes pour 2007.  
2 candidats se présentent: Jean-Luc Richier et Bruno Stévant.

Il n'est pas demandé de vote à bulletin secret. Le vote a lieu à main levée.

Les 2 candidats sont élus par 10 votes pour, 1 abstention et 0 vote contre.

- Définition des cotisations

Les cotisations sont dues pour une année civile

Une proposition de passer la cotisation individuelle à 0€ en attendant de définir des postes de dépenses est soumise aux votes. Elle est rejetée par 8 voix contre, 2 abstentions et 1 voix pour.

Il n'y a pas de droit d'entrée dans l'association.

La cotisation annuelle est fixée à 15 Euro pour les membres individuels, à 600 Euro pour les PME/PMI et à 1500 Euro pour les grands comptes. La qualité de membre bienfaiteur est acquise à partir d'un don de 3000 Euro à l'association.

[

- Compte rendu des discussions tenues lors de la présentation du rapport moral

Le président pose la question de la dissolution de l'association, arguant du peu d'implication des membres du CA et de la lourdeur de sa gestion. La continuation de son existence pour la simple gestion des droits du livre ne se justifie pas.

La proposition de lancer le processus de dissolution de l'association, par la convocation d'une assemblée extraordinaire, est discutée et soumise aux votes à main levée de l'AG.

La proposition est rejetée par 9 voix contre, 2 voix pour et 0 abstention.

La proposition de fusionner l'association G6 et la Task Force IPv6 Française dans une seule association est discutée et soumise au vote de l'AG à main levée.

La proposition est rejetée par 8 voix contre, 0 voix pour et 3 abstentions

Si les CA téléphoniques permettent de traiter rapidement les points administratifs, la tenue de réunions physiques avec tous les membres et sympathisants est souhaitée pour resserrer les liens de la communauté des experts IPv6 en France.

La motion suivante est proposée au vote de l'AG à main levée:

"Nos objectifs prioritaires sont le livre, la formation et des réunions techniques publiques".

La proposition est approuvée par 11 voix pour, 0 abstentions et 0 voix contre.

Le président lève la séance.

]